



## COMPTE RENDU DU CTAC DU 21 FÉVRIER 2019

La commission était présidée par le DRH Monsieur Pascal BERNARD

En ouverture de la réunion, Monsieur Pascal BERNARD nous informe que des groupes de travail seront mis en place pour la réalisation d'un projet de texte sur le développement réel de la diversité et de l'égalité. Les premières réunions devraient être mises en place au second semestre. Sur proposition de la CGT, le DRH valide le principe que ce projet de texte prendra la forme de protocole d'accord passé entre les ministères sociaux et les organisations syndicales.

### 1 – Points soumis pour avis :

- Projet de règlement intérieur :  
Plusieurs modifications ont été apportées :
  - Les membres suppléants seront invités à participer à la commission.
  - Vingt-quatre heures au moins avant l'ouverture de la réunion un expert pourra être convoqué qu'il soit désigné par une organisation syndicale ou par la DRH.
  - Un nouveau paragraphe a été rajouté pour préciser que le CTAC peut initier des protocoles d'accord.

Le règlement a ensuite été adopté à l'unanimité.

- Projet d'arrêté portant composition du CHSCT unique d'administration centrale :  
Le projet d'arrêté a été adopté à l'unanimité. La CGT dispose de 2 sièges de titulaires et de 2 sièges de suppléants.
- Projet d'arrêté relatif au changement d'organisation de la DARES :  
Un projet d'arrêté est soumis au CTAC concernant la modification du périmètre des trois départements de la sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle (SD-SEPEFP) et la modification de la dénomination de deux de ces trois départements. Ces modifications entraînent des mouvements de personnel. Un département est réduit de 4 postes, un nouveau département est lui renforcé de trois postes dont un poste d'adjoint. Les

changements d'affectation se feront au gré des mobilités programmées pour cette année.

Ce projet nous est soumis pour avis alors que tout est déjà mis en place. Nous ne pouvons que déplorer cette manière de faire, nous sommes devant le fait accompli.

L'information auprès des agents n'a pas été parfaite malgré les dires de la représentante de la DARES venue nous présenter le projet.

Les organisations syndicales se sont abstenues à l'unanimité lors du vote.

- Projet d'arrêté portant modification de l'organisation de la DFAS :

En vue de l'évolution de ses missions, la DFAS propose la modification de la sous-direction SGI par la répartition des agents du bureau des équipements entre le bureau des prestations de services et le bureau des intendances. L'adjoint du chef du bureau des équipements rejoindra le bureau des intendances en qualité de deuxième adjoint tout en conservant son positionnement hiérarchique et le contenu de ses attributions. Les autres agents conservent leurs fonctions.

Le projet est mis au vote :

- Pour : 8

- Abstention : 1

Le projet est donc adopté.

## **2 – Point pour information :**

Le plan d'offre de formation de l'administration centrale est reporté à la prochaine commission.

## **3 – Questions diverses :**

Une commission locale de concertation (CLC) sera mise en place à la DAEI, seule direction à ne pas en bénéficier. La CGT a demandé à ce que les compétences des CLC – notamment celles en matière de CIA (connaissance du montant des enveloppes et critères de répartition) – soient rappelées aux directions et services.

La CGT a demandé des précisions concernant l'éventuelle installation des agents de la DREES dans des Open Spaces ainsi que l'inscription au prochain CHSCT du mois de mars si cette organisation est confirmée. Il sera absolument nécessaire que les agents concernés puissent faire la visite de leurs nouvelles installations et qu'ils puissent les valider. Le DRH n'a aucune information sur ce sujet mais nous a promis de faire toute la clarté sur cette demande et nous en informera dès que possible. Bien entendu il valide le fait que cette information, si elle s'avère exacte, sera soumise au prochain CHSCT.

### **Vos représentants CGT au CTAC :**

**Robert Gutierrez, Annie Batrel, Sandra Bernard,  
Béatrice Leroy, Catherine Trotte-Delaval, Didier-Jacky Frenoy**